

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 58 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 14 septembre,

En exercice : 25

De Présents : 19

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etalent présents : M. AIGUESPARSE Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme MARTIN Pascale donne procuration à M. ROSSI Patrick
Mme PRUNET Sophie donne procuration Mme GACNIK Marie-France
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme THIERRY Martine donne procuration à Mme BOUCHER Julie

Etalent absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE L'HOPITAL
DE BRIGNOLES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de centre d'imagerie médicale au profit de l'hôpital de Brignoles.

Il détaille reprend les propos liminaires de la note d'opportunité jointe en annexe du projet de délibération.

Il précise notamment que l'hôpital départemental du Luc en Provence, qui vient de fusionner avec celui de Brignoles, pour évoluer en un pôle public sanitaire, aspire à développer les services médicaux par la création, en particulier, d'un centre d'imageries.

Créer ce centre d'imageries au sein de l'hôpital départemental du Luc présente plusieurs avantages.

Tout d'abord, cela permet d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations locales, en réduisant les distances à parcourir et les délais pour consulter un professionnel de santé. Cela facilite également le suivi médical régulier et préventif, ce qui induit une détection précoce de problèmes de santé pour des interventions plus efficaces et une meilleure articulation dans les prises en charges des patients.

En favorisant les soins de proximité au Luc en Provence, les habitants de Cœur du Var peuvent mieux répondre à leurs besoins spécifiques en matière de santé, ce qui conduit à une meilleure adhésion aux traitements et aux programmes de prévention.

De plus, une santé de proximité renforce le lien entre les patients et les professionnels public et privé de santé déjà connus et installés, favorisant ainsi une meilleure compréhension des problèmes médicaux et des pratiques de prévention adaptées à chaque patient.

Ce centre d'imageries va contribuer à réduire les délais de prises en charge des patients mais aussi des soins par la réactivité et proximité avec les praticiens du territoire, leur facilitant leurs démarches et une mise en réseau respectives. C'est une réponse au besoin déjà identifié par les professionnels.

Enfin, développer une santé de proximité contribue à désengorger les grands établissements de santé, en permettant une prise en charge plus rapide et appropriée des problèmes de santé courants au niveau local, tout en réservant les ressources hospitalières pour les cas plus complexes.

En somme, créer ce centre d'imageries, gage d'une santé de proximité, améliorera nettement l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des soins médicaux pour les populations locales sur le territoire lucois en réduisant aussi une inégalité territoriale criante notamment dans la détection précoce des cancers en Cœur du Var.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à signer au nom de tous les membres du conseil municipal la motion de soutien à ce projet structurant du territoire de Cœur du Var et donc de Pignans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier présenté et joint en annexe de la présente délibération

ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire de signer la motion de soutien relatif au projet de de création d'un centre d'imagerie médicale pour l'hôpital de Brignoles

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures .
POUR COPIE CONFORME

Pour	25 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

